

COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

17 novembre 2023

Déclaration conjointe à l'occasion de la 9ème édition de la Journée européenne pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (18 novembre)

publiée par six États membres du Conseil de l'Europe
(Andorre, Belgique, Luxembourg, Monaco, Saint-Marin et Slovénie)

et soutenue par 37 autres Etats membres du Conseil de l'Europe :
Albanie, Allemagne, Autriche, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Macédoine du Nord, Malte, République de Moldova, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, République slovaque, Suède, Suisse, République tchèque, Türkiye et Ukraine

ainsi que par l'Union européenne

« **Apprendre des victimes et survivant·e·s de violences sexuelles subies dans l'enfance pour inspirer un changement de politiques** »

Le 18 novembre 2023 marque la 9e Journée européenne pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels. A cette occasion, l'accent est mis sur l'importance de donner la parole aux victimes et aux survivants de violences sexuelles et d'écouter leurs récits afin d'en tirer des enseignements précieux et d'inspirer un changement des politiques. Cette journée est d'autant plus importante que le nombre d'enfants victimes d'exploitation et d'abus sexuels ne cesse d'augmenter. Nous devons également accorder une importance particulière aux enfants d'Ukraine qui souffrent de la guerre d'agression russe.

L'exploitation et les abus sexuels des enfants passent souvent inaperçus. Les enfants, submergés par des sentiments de honte et de culpabilité ou par crainte de ne pas être crus, sont souvent incapables de parler des violences qu'ils ont subies. Par conséquent, en raison des difficultés de communication et de l'absence de signalement, une grande partie de ces violences reste inconnue et ignorée et les auteurs restent impunis. Il est essentiel de rappeler que les violences et les abus sexuels subis par les enfants ne sont jamais de leur faute. Il est donc essentiel d'aider les victimes à se confier, afin qu'elles puissent bénéficier d'un soutien approprié pour surmonter le traumatisme qu'elles ont subi.

Écouter les victimes, en veillant à ne pas les traumatiser à nouveau, pourrait non seulement contribuer à leur réadaptation psychologique et psychosociale, mais aussi nous permettre de tirer des leçons de leur souffrance, afin de mieux reconnaître les signes d'abus. Cela pourrait également contribuer à améliorer les services de protection et de prévention afin de prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir les abus, soutenir les enfants

victimes et survivants et poursuivre les auteurs de ces abus. Pour y parvenir, il est essentiel de briser le silence autour des abus sexuels en sensibilisant tous les niveaux de nos sociétés, notamment les enfants, les travailleurs sociaux, les parents, les tuteurs et les proches appartenant au cercle de confiance. Ils doivent pouvoir parler librement et sans crainte et être activement soutenus, sans discrimination, pour faire face au traumatisme et vivre une vie saine.

La protection des enfants contre les abus et les violences sexuels passe également par l'amélioration et le renforcement des cadres juridiques et réglementaires. Dans ce contexte, il est important que les pays travaillent à une compréhension commune de la terminologie. Des guides pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels ont déjà été élaborés, comme les "**Luxembourg Guidelines**". Nous devons utiliser tous les outils disponibles pour définir, renforcer et coordonner le travail entre les pays, les secteurs et les organismes responsables de la protection des enfants.

A cet égard, nous sommes fiers que la Convention de Lanzarote soit une des conventions du Conseil de l'Europe à avoir été ratifiée par l'ensemble des 46 États membres et qu'elle serve de modèle aux États pour prévenir et protéger les enfants. Nous poursuivrons nos efforts pour lutter contre l'exploitation et les abus sexuels concernant les enfants au-delà du processus de ratification et nous attendons avec impatience la mise en œuvre effective de ses dispositions. Nous réaffirmons notre soutien au Comité de Lanzarote et appelons à une coopération accrue avec la société civile et nous nous félicitons de l'octroi du statut d'observateur au **Brave Movement** en janvier 2023.

Nous saluons l'initiative du Conseil de l'Europe d'organiser un panel sur l'engagement auprès des survivants le 30 novembre, celui-ci explorera les mesures concrètes que les décideurs politiques peuvent prendre pour mieux s'engager auprès des victimes et des survivants, et nous attendons avec impatience la finalisation des lignes directrices destinées aux décideurs politiques sur l'engagement avec les survivant·e·s.

Donner une voix aux victimes et les soutenir activement est essentiel pour ouvrir la voie au changement !